

Olivier FERRI

Avocat Associé

Bâtonnier de l'Ordre

DESS de Droit Immobilier et
Administration du Patrimoine
DEA de Droit des Contentieux Public et
Privé
Chargé d'Enseignement à L'Université
du Sud Toulon - Var

o.ferri@fbk-avocats.fr

Dorothée BRUNET

Avocat Associé

DESS de Droit Immobilier et
Administration du Patrimoine
Diplômée de l'Institut d'Etudes judiciaires
et politiques de PARIS I - Panthéon
Sorbonne
Chargée d'Enseignement à
L'Université du Sud Toulon - Var

d.brunet@fbk-avocats.fr

Mayriabel KERJAN

Avocat Associé

MASTER II de Droit Pénal et Sciences
criminelles- Université de Montpellier

m.kerjan@fbk-avocats.fr

**Avocats au Barreau de
Toulon**

Tel : 04.94.00.30.25

Fax : 09.71.70.63.01

www.fbk-avocats.fr

Réception sur Rendez-vous :

**18 Avenue Maréchal Foch
83000 TOULON**

Réception des personnes à mobilité
réduite (À préciser lors de la prise de
rendez-vous) :

33 rue Berrier Fontaine 83 000 TOULON

SCP JP LOUIS ET A LAGEAT

Me JP LOUIS

MANDATAIRE JUDICIAIRE

30 Cours LIEUTAUD

13001 MARSEILLE

Toulon, le 21 Février 2024

LRAR N°1 A 202 811 7337 8

Références à rappeler :

MINGAUD/SARL LE REGENCE

23/0114

DECLARATION DE CREANCES

Mon Cher Maître,

Je suis l'avocat de Madame Jeanine MINGAUD, née HUGUES, le 10 Juin 1943
à AUBAGNE domiciliée 170 Chemin de Gaumin 83640 SAINT ZACHARIE.

Par la présente, **en qualité de créancier privilégié**, et conformément aux
articles L. 622-24 et suivants du Code de commerce, nous vous notifions une
déclaration de créance dans la procédure collective à l'égard de :

SARL D'EXPLOITATION LE REGENCE

Dont le siège social est 1 Cours Voltaire 13400 AUBAGNE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous
le numéro 350464590

Placé en procédure de redressement judiciaire, par jugement du tribunal de
Commerce de MARSEILLE du 25 Janvier 2024 publiée au BODACC le 30
Janvier 2024.

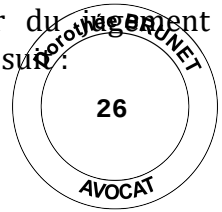
Ce jugement vous a désigné comme mandataire judiciaire.

SARL FERRI BRUNET KERJAN

SIRET 921 900 064 – RCS TOULON – N° Intracommunautaire TVA: FR 23921900064

Membres d'une Association agréée par l'Administration Fiscale. Paiement par chèques accepté.

La créance de Madame MINGAUD, bailleresse, s'élève au jour du jugement d'ouverture à la somme de 19.661,30 euros se décomposant comme suit :



- 2662,24 euros au titre de la taxe foncière 2023 ;
- 949,16 euros au titre de la taxe foncière 2022 ;
- 11.838,05 euros au titre du loyer du premier semestre 2024 ;
- 3946 euros au titre des loyers des mois de Novembre et Décembre 2023 ;
- 522,07 euros au titre des frais d'huissier.

Madame MINGAUD déclare également **pour mémoire** les dommages et intérêts résultant de la remise en état des lieux, et notamment pour les travaux à réaliser relatifs aux volets de l'immeuble et cage d'escalier intérieure.

En vert de l'article L 622-16 du code de commerce, le bailleur bénéficie de la qualité de créancier privilégié.

Cette créance, en ses différents éléments ainsi évalués, est certifiée sincère et véritable et nous certifions sincère l'ensemble des éléments déclarés ci-dessus.

Je vous prie de croire, Mon Cher Maître, à l'assurance de ma parfaite considération.

Dorothée BRUNET

Pièces jointes :

- ≡ Commandement de payer des 05/02/2024 et 25/01/2024
- ≡ Bail commercial
- ≡ Facture Huissier